



HAL
open science

Pas de troisième révolution agricole sans une profonde réforme comptable

Bertrand Valiorgue

► **To cite this version:**

Bertrand Valiorgue. Pas de troisième révolution agricole sans une profonde réforme comptable. 2020. hal-03070475

HAL Id: hal-03070475

<https://hal.science/hal-03070475v1>

Submitted on 5 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Pas de troisième révolution agricole sans une profonde réforme comptable

Une transformation du système comptable des exploitations agricoles apparaît nécessaire pour leur insuffler de l'oxygène dans une période où la société leur demande de réformer leurs pratiques et d'agir plus intensément en faveur de l'environnement.

Contrairement à une idée reçue, la profession agricole est non seulement pleinement consciente des enjeux en matière de changement climatique mais également à la pointe de l'innovation. Il suffit d'observer les prises de parole des différents opérateurs (syndicats, coopératives, chambres d'agriculture, industriels...) et les initiatives de terrain des agriculteurs eux-mêmes pour prendre la mesure des transformations en cours⁽¹⁾. Si elle est comprise et partagée, cette adaptation des exploitations

Bertrand VALIORGUE

Professeur de stratégie et de gouvernance des entreprises, École universitaire de management, Université Clermont Auvergne

agricoles aux défis du changement climatique est cependant considérablement freinée par le contexte économique contemporain. Pressurisés par les marchés mondiaux et certaines pratiques commerciales, les agriculteurs peinent à dégager des marges et des capacités d'investissement. Ils sont aussi directement victimes des premiers effets du changement climatique qui pénalisent les rendements et par voie de conséquence les recettes de leurs exploitations. Dans cette situation d'austérité et dans certains cas de déflation, il est très compliqué pour les chefs d'exploitation de se lancer dans des investissements et des démarches entrepreneuriales. Une exploitation agricole n'est pas une start-up qui peut changer de modèle économique et de technologie en fonction des attentes du marché et des opportunités commerciales qui s'offrent à elle. L'agriculture s'apparente plus à une industrie lourde dans laquelle les changements sont réglés sur un pas de temps pluriannuel et qui implique des investissements souvent conséquents.

Angoissées par le changement climatique, les sociétés occidentales pressent les agriculteurs pour qu'ils réforment leurs pratiques dans un contexte économique qui limite leurs capacités d'investissement et décourage toute prise de risque. Nous sommes ici confrontés à une situation paradoxale : la société à travers le fonctionnement des marchés et de l'industrie agroalimentaire impose des pratiques aux exploitations agricoles qu'elle leur reproche par la suite. Cette situation, qui est installée depuis plusieurs décennies, constitue un puissant facteur de démobilitation des agriculteurs. Pourquoi investir et s'endetter pour changer de modèle agricole si les revenus continuent à être orientés à la baisse ? Pourquoi prendre un risque entrepreneurial si celui-ci n'est pas valorisé économiquement ? Dans l'état actuel du fonctionnement des marchés agricoles, les agriculteurs n'ont ni les moyens de bifurquer ni la motivation pour le faire. La dynamique de transition et d'adaptation au changement climatique est freinée en dépit de la prise de conscience et des multiples innovations agronomiques et zootechniques qui émergent et dont le potentiel ne demande qu'à être amplifié.



© JB



Il est possible avec ces nouveaux systèmes comptables de mesurer les efforts et les charges supportées par les agriculteurs pour préserver une ressource naturelle ”



De nouveaux systèmes comptables...

Sortir de cette dynamique d'enfermement implique de coupler les innovations agronomiques et zootechniques à des innovations institutionnelles afin de desserrer l'étau de la contrainte économique et de dégager un nouvel horizon d'investissement. C'est dans cet état d'esprit qu'une modification profonde de la comptabilité des exploitations agricoles s'impose. Elle impose de donner à voir puis de valoriser tous les efforts que les agriculteurs accomplissent ou sont susceptibles d'accomplir pour adapter leurs pratiques aux effets du changement climatique et préserver les biens communs que sont l'eau, le sol, la biodiversité et l'air.

Nous observons depuis ces dernières années l'apparition de nouveaux systèmes comptables qui permettent de mettre en évidence et de mesurer les efforts qui sont accomplis par des acteurs économiques en faveur de la protection de l'environnement. En France, le plus connu de ces nouveaux systèmes comptables est le modèle CARE⁽²⁾. Il est de plus en plus utilisé par des entreprises qui souhaitent mieux traiter et développer leurs actions en faveur de la protection de l'environnement et lutter contre le changement climatique.

Le principe de base du modèle comptable CARE consiste à affirmer que la comptabilité n'est pas une simple technique de gestion qui serait neutre sur les choix stratégiques et le comportement des acteurs économiques. C'est même tout le contraire puisqu'un système comptable donne à voir ou au contraire masque un ensemble d'interactions et de charges qui sont supportées ou rejetées par les acteurs économiques. Le modèle CARE permet également de mettre en évidence les coûts et les efforts consentis par des acteurs afin de protéger des ressources environnementales.

La méthode Care vise à réconcilier l'analyse financière et le développement durable. À côté du capital financier, elle introduit au bilan le capital humain et le capital environnemental de l'entreprise.

Il est possible avec ces nouveaux systèmes comptables non pas de donner un prix ou une valeur à l'environnement mais bien de mesurer les efforts et les charges supportées par les agriculteurs pour préserver une ressource naturelle. On peut par exemple évaluer la somme des charges supportées par un agriculteur engagé dans la conservation des sols et la captation de CO₂. On peut aussi mesurer et évaluer les efforts et les charges qu'il supporte lorsqu'il préserve la biodiversité ou un patrimoine culturel à travers l'entretien de haies et le maintien d'infrastructures agro-écologiques.

À l'heure actuelle, le système comptable des exploitations agricoles masque tous les efforts et les charges que les agriculteurs supportent pour protéger l'environnement. Ces charges sont noyées dans un ensemble d'opérations comptables et il est impossible pour l'agriculteur d'évaluer le temps qu'il a passé et les charges qu'il a consacrées à la préservation des ressources naturelles⁽³⁾.

... aptes à montrer les efforts des agriculteurs

L'adoption d'un nouveau modèle comptable comme le modèle CARE permet à l'inverse de mettre en évidence le coût de maintien d'une ressource écologique et les charges supportées par l'agriculteur. Cette mise en évidence des charges supportées par les agriculteurs pour préserver des ressources environnementales et agro-écologiques peut avoir deux effets complémentaires qui se renforcent mutuellement.

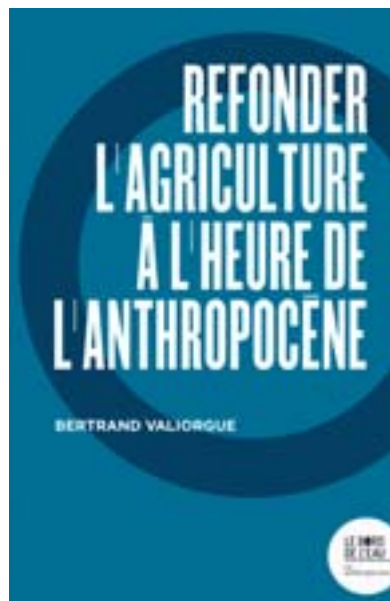
1. Augmenter le consentement à payer. En donnant à voir les charges qu'il supporte pour préserver un ensemble de ressources environnementales et un capital naturel, un agriculteur peut plus facilement obtenir un consentement à payer de la part des consommateurs qui se montrent sensibles à cet enjeu. C'est parce qu'il va mieux montrer et défendre ce qu'il fait pour la préservation de l'environnement que l'agriculteur pourra négocier un sur-prix pour les matières premières qu'il produit. Par ailleurs, cette mise en évidence est susceptible →



→ de changer les termes des négociations commerciales avec les opérateurs de l'industrie agroalimentaire. La comptabilité actuelle des exploitations agricoles cache et gomme tous les efforts accomplis par les agriculteurs pour préserver certaines ressources naturelles. En mettant en évidence à travers un système comptable officiel les charges supportées, les opérateurs industriels pourront plus difficilement les nier et les rejeter systématiquement sur les agriculteurs et la collectivité. On peut même imaginer une construction des transactions commerciales qui implique, dès la première transaction, un partage des charges de maintien des ressources agro-écologiques entre les différents intervenants des chaînes de valeur alimentaire.

2. Attirer de nouveaux financements.

Pour s'adapter aux défis du changement climatique, les exploitations agricoles ont besoin de procéder à de nouveaux investissements et par conséquent de bénéficier de l'appui de nouveaux investisseurs. Ici aussi les nouveaux systèmes comptables sont susceptibles de changer la donne en attirant de nouveaux opérateurs et mécanismes de financement qui vont privilégier la transition écologique et l'anticipation des effets du changement climatique. Les exploitations agricoles qui seront à même de mieux montrer et communiquer sur leurs pratiques bénéficieront de plus de soutiens financiers et à un coût moins élevé. Dans un avenir proche, la capacité des exploitations agricoles à recevoir des aides et des financements va dépendre de leur capacité à montrer et objectiver les charges qu'elles supportent en faveur de la protection d'un capital naturel entendu comme l'ensemble des ressources agro-écologiques engagées dans l'activité



Dans cet ouvrage, Bertrand Valiorgue s'appuie sur les travaux issus de l'économie néo-institutionnelle et la théorie des biens communs pour présenter des pistes de réflexion qui questionnent les fondements de l'agriculture.

Refonder l'agriculture à l'heure de l'anthropocène, Bertrand Valiorgue, octobre 2020, Éditions Le bord de l'Eau.

agricole. Les exploitations agricoles qui n'arriveront pas à démontrer leur capacité à préserver ces mêmes ressources auront d'importantes difficultés de financement.

Activer le levier de la comptabilité

Le changement climatique impacte directement la profession agricole et cette dernière l'a très bien compris. Des innovations agronomiques et zootechniques considérables sont en cours d'émergence. Elles contiennent en germe une troisième révolution agricole susceptible d'adapter l'agriculture aux innombrables transformations que génère le changement climatique. Il est cependant nécessaire de bien tirer les leçons de l'histoire et de se souvenir que les précédentes révolutions agricoles et en particulier la deuxième révolution n'ont pu se réaliser que parce qu'il y a eu un soutien institutionnel de grande ampleur qui a permis aux innovations de se déployer⁽⁴⁾. La transformation du système comptable des exploitations agricoles nous semble constituer à cet égard un puissant soutien institutionnel capable de desserrer les contraintes économiques et d'initier un partage des responsabilités à l'échelle de nos systèmes alimentaires depuis le producteur jusqu'au consommateur. ▶

Bertrand Valiorgue

Notes

- (1) La première table ronde lors de la conférence-débat organisée par AgriDées le 29 septembre 2020 à l'occasion de son assemblée générale sur le thème « Entreprise agricole et défi climatique » donne une bonne illustration des innovations à l'œuvre en matière de préparation des exploitations agricoles aux effets du changement climatique : www.agridees.com
- (2) CARE vient de *Comprehensive Accounting in Respect of Ecology*. Le modèle CARE a été développé initialement par Jacques Richard et Alexandre Rambaud. Il fait actuellement l'objet de développements – notamment dans le monde agricole – dans le cadre d'une chaire de recherche portée par AgroParisTech. Plus d'infos : <https://www.chaire-comptabilite-ecologique.fr>
- (3) <https://www.revue-projet.com/articles/la-nature-n-a-pas-de-prix>
- (4) Nous faisons ici référence aux lois de modernisation agricole et bien évidemment à la Politique Agricole Commune.